

LE PETIT ECHELLOIS

Lettre d'information mensuelle de la commune des Echelles

Février 2024-n° 123

Citation du mois : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs »

Jean-Paul Deléage.

RECENSEMENTS

♦ **Obligation de recensement des jeunes de 16 ans** : Le Parcours de citoyenneté des jeunes est constitué de 3 étapes obligatoires. Le recensement en mairie à 16 ans en fait partie intégrante. La démarche de recensement est réalisée par le jeune lui-même, à compter de sa date anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Il doit se présenter dans la mairie de son domicile muni des pièces suivantes :

- Carte d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile récent

Une attestation de recensement sera remise au jeune à l'issue de son enregistrement.

La démarche de recensement aura pour conséquence **l'inscription automatique du jeune recensé sur les listes électorales de sa commune lorsqu'il aura 18 ans**. Cette étape permettra ensuite son affectation automatique à une session pour la JDC (Journée Défense et Citoyenneté), convocation intervenant en général dans le 1^{er} semestre des 17 ans. L'**attestation de participation** à la JDC permettra au jeune de passer des examens (BAC, CAP, permis de conduire...) et des concours (fonction publique, grandes écoles...).

♦ **Recensement de la population** : Le recensement de la population est **OBLIGATOIRE** et se termine le 17 février prochain. Il y a encore près de 20% des foyers qui n'ont pas réalisé les démarches. **Trois agents recenseurs** sont présents sur la commune pour vous aider. Si vous n'avez pas réceptionné les **documents dans votre boîte aux lettres** ou n'avez pas encore pu rencontrer l'agent recenseur, il est important que vous puissiez le contacter. C'est une démarche simple et rapide. Vous pouvez contacter la mairie au 04 79 36 60 49 ou sur mairie@lesechelles.fr

Plus d'informations sur : le-recensement-et-moi.fr

ÉCOLE

♦ **Inscriptions à l'école du Menuet, rentrée 2024-2025** : Les petits, nés en 2021 peuvent intégrer la petite section, tandis que les tout-petits, nés de janvier à mars 2022 peuvent accéder à la très petite section, sous réserve des places disponibles.

Pour entamer cette **démarche**, le premier pas se fait auprès du SIVOS du RPI des Echelles, situé à la Mairie des Echelles. Il vous suffit de **présenter le dossier dûment complété avec les pièces requises**. Vous pouvez le **télécharger** sur le site internet de la Mairie des Echelles : <https://www.lesechelles.fr/>

Vous avez également la possibilité de le récupérer dans l'une des six mairies du SIVOS : Corbel, La Bauche, Les Echelles, Saint Franc, Saint Christophe la Grotte et Saint Pierre de Genebroz.

Ensuite, il vous faudra convenir d'un **rendez-vous** avec Monsieur ROMAND, le directeur de l'école. Vous pouvez le contacter au 04 79 36 66 44 ou par mail à ce.0731362j@ac-grenoble.fr. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions et de faciliter le processus d'inscription.

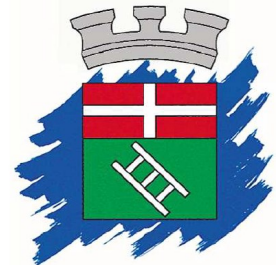
♦ **Conseil municipal jeunes** : Le conseil municipal jeunes s'est tenu le lundi 22 janvier dernier, dans la salle des mariages de la Commanderie.

M. Le maire jeune accompagné de ses adjoints et de son conseil a présenté les **projets des différentes commissions**. Mme La Présidente a pu apporter les premiers éléments de réponse.

Au programme, la végétalisation de la cour qui fera l'objet d'études de faisabilité et de demandes de subvention est lancée. Le marquage au sol de la cour va être rafraîchi par les Services Techniques.

Deux journées vont être programmées : une journée déguisement pour toute l'école sur le thème des Pays du Monde, et une journée citoyenne de ramassage des déchets sur la base de loisirs et au Menuet. Mme La Présidente a souligné la qualité des échanges qui ont eu lieu lors des différentes commissions.

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE



MAIRIE DE
LES ECHELLES

Secrétariat de Mairie

Tél. : 04 79 36 60 49 mairie.les.echelles@wanadoo.fr
www.lesechelles.fr

Mardi au Samedi 08h-12h
Mardi et Jeudi 14h-18h

• **Permanence des passeports biométriques et cartes nationales d'identité, sur rendez-vous uniquement** : mardi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, mercredi et samedi de 8h à 12h.

• **Pour vos dossiers d'urbanisme, renseignements et dépôt possible des dossiers** : urbanisme@lesechelles.fr. Prendre rendez-vous avec Mme Le Maire au 04 79 36 60 49.

• **Bibliothèque Municipale** : Horaires : mercredi : 10h-12h et samedi : 10h-12h.

Rejoignez nous sur
facebook

Mairie de Les Echelles
cliquer sur « J'aime »



Relevé des compteurs d'eau :

Les **tournées** de relevé de compteur d'eau de notre commune **vont débutées le 15 Février 2024**.

Dans le cadre de ces tournées, merci de réserver le meilleur accueil à nos agents des services techniques.

En cas d'absence, un coupon d'auto relevé sera déposé dans votre boîte aux lettres, nous vous prions de bien vouloir suivre les instructions inscrites sur ce coupon.

En rappel au règlement intérieur de l'eau et de l'assainissement, **l'accès aux compteurs d'eau est OBLIGATOIRE**, il est donc interdit d'en refuser l'accès aux agents techniques.

Formation greffe d'arbres fruitiers : Une nouvelle formation sur la greffe d'arbres fruitiers est offerte aux Echellois par la Mairie le **samedi 16 mars après-midi**. Découvrez les **différentes techniques de greffe** avec les explications et conseils d'Annelore (pépinière l'Arbre Perché), mettez en pratique et repartez chez vous avec le Pommier que vous aurez greffé vous même. **Vous pouvez même venir avec votre propre greffon** si vous souhaitez reproduire une variété qui vous tient à coeur (dans ce cas le greffon devra être récupéré rapidement).

Il est nécessaire de **s'inscrire pour participer**, le **nombre de places étant limité** pour permettre le bon déroulement de l'atelier. Pour toute question ou toute inscription, merci d'envoyer un mail à mairie@lesechelles.fr (nous pourrons vous donner plus de détails sur la méthode de prélèvement et de stockage du greffon si vous souhaitez apporter le vôtre).

Brève France Services : La **complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?** La France Services des Deux Guiers vous accueille avec ou sans rendez-vous pour vous accompagner dans votre demande de complémentaire santé solidaire. C'est une aide pour payer vos dépenses de santé. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes. La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander cette prestation, vous devez être bénéficiaire de l'assurance maladie et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Plus de renseignements et prise de rendez-vous au 04 79 36 20 65.

ENTRETIEN BERGES ET COURS D'EAU

La mairie est régulièrement sollicitée par les riverains des ruisseaux de la **commune notamment le ruisseau La Pisserotte** pour des **travaux d'entretien des rives et du cours d'eau**.

La plupart de affluents du Guiers qui traversent la commune, sont désormais gérés par le **SIAGA Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et des Affluents**. Le SIAGA qui regroupe 58 communes iséroises et savoyardes, a pour mission, entre autres, le **suivi et la surveillance des cours d'eau**. Celui-ci est notamment financé en partie par la taxe GEMAPI qui figure dans le relevé de la taxe foncière et dont le taux est fixé par notre Communauté de communes.

Toutefois un **devoir d'entretien subsiste pour les propriétaires riverains** précisé dans l'article L215-14 du Code de l'Environnement définit comme suit : « *Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.* ».

Dans un cadre d'intérêt général et plus large, le SIAGA gestionnaire, a également la possibilité d'intervenir en substitut des propriétaires riverains.

Dans un précédent mandat municipal et avant la prise de compétence par le SIAGA, une proposition d'entretien des berges de la Pisserotte avait été proposée aux riverains de celle-ci, proposition demeurée sans suite pour cause d'absence d'unanimité des riverains.

L'intervention de la mairie se limitera à soutenir toute demande d'intervention auprès du SIAGA en ce qui concerne l'entretien de ruisseaux.

Tous les travaux sur ces cours d'eau doivent répondre aux prescriptions de la réglementation de la loi sur l'eau et le SIAGA peut accompagner les propriétaires riverains qui souhaitent mener des interventions nécessitant des curages ou des confortements de berges pour les autorisations.

BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

♦ **Du 5 au 19 février :** Maben Diffusion vous propose une **vente de vêtements et accessoires de sports et montagne**. Des **vêtements de marques pour hommes et femmes à prix dégriffés**.

Horaires : du lundi au samedi, de 9h30 à 19h.

♦ **Du 19 au 25 février :** GLT Saveurs d'ailleurs vous fera découvrir une sélection de produits alimentaires venus d'Asie, du Canada, d'Italie, des USA, et même des confiseries qui évoquent la douce nostalgie de l'enfance... et bien plus encore !

Horaires : lundi, de 13h30 à 19h, du mardi au samedi, de 9h30 à 19h.

♦ **Du 26 février au 3 mars :** Sylvie, Alexandra et Evelyne vous accueilleront pour vous présenter de la friperie hommes et femmes, des bougies, savons, minéraux, cosmétiques, chaussures, etc...

Horaires : du lundi au dimanche, de 9h à 12h et de 14h à 19h.

AGENDA

♦ **Samedi 10 février :** Temps REPIT : Le prochain temps de RÉPIT (Répit-Enfants-Parents-Itinérant-Tous les mois) dans le cadre de la démarche Handicap de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse aura lieu dans les locaux de la **bibliothèque**, de **9h à 11h**.

♦ **Samedi 2 et dimanche 3 mars :** Braderie de matériel de pêche neuf à prix bradé organisée par l'AAPPMA La gaulle du Guiers. Simulateur de pêche, vente de cartes de pêche...A **la salle des fêtes, de 9h à 17h**. Buvette et restauration sur place. Réservations diots (conseillée) et/ou stand au 07 83 18 82 47 ou par mail : info@lagauleduguiers.com

♦ **Samedi 9 mars :** Carnaval de l'école du Menuet : RDV à **14 h Place Francisque Viard** pour participer à la déambulation dans les rues du village. Retour à la salle des fêtes pour la mise à feu de M.Carnaval et terminer l'après-midi dans la bonne ambiance avec buvette et restauration sur place. En cas de mauvais temps, le carnaval est reporté au 16 mars.

Le bulletin mensuel des Echelles est une publication éditée en Mairie en 740 exemplaires.

Directrice de la publication : Myriam Cattaneo, Maire. Rédactrice en chef : Laëtitia Conilh, Adjointe au maire en charge du commerce, de la communication et de la coordination du Projet Petites Villes de Demain.

Articles, brèves proposés par l'ensemble du conseil municipal, le secrétariat communal et les associations.

ISSN 2739 - 3720